PARCS ET JARDINS, PÉPINIÉRISTES ET ARBORICULTEURS Avenant genevois

Commission paritaire des entrepreneurs de parcs et jardins, pépiniéristes et arboriculteurs

Horaire 2008 pour le secteur des parcs et jardins

Horaire selon CCT	Semaines	Jours	Heures/ semaine	Heures/ jour	Heures totales
Report de 2007					- 0 h 30
du 1er janvier 2008 au 29 février 2008 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30	9	44	37 h 30	7 h 30	330 h 00
jour à compenser : vendredi 4 janvier 2008		1		7 h 30	- 7 h 30
du 1er mars 2008 au 30 septembre 2008 7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00	30	152	45 h 00	9 h 00	1 368 h 00
du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2008 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00	13	66	40 h 00	8 h 00	528 h 00
TOTAUX ANNUELS	52	262			2 218 h 00
					•

A compenser sur l'horaire 2009 : 8 h 00 Horaire annuel : 2 210 h 00

Genève, le 22.11.07